

L'ENVIRONNEMENT A UNE HISTOIRE



JAN SYNOWIECKI

Paris en ses jardins

Nature et culture urbaines au XVIII^e siècle

Champ Vallon

Au grand air... de la ville

Un curieux paradoxe veut que l'histoire environnementale de la ville se soit longtemps développée en ignorant les publications de l'histoire urbaine, alors même que celle-ci accorde une place de choix aux facteurs environnementaux¹, à l'instar de la thèse de Jean-Claude Perrot, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, dont le deuxième chapitre étudie successivement le réseau hydrographique, la structure des sols et des sous-sols, mais aussi les jardins². Or, la place de ces derniers au sein de la ville s'avère équivoque : leur végétation et leur particularité morphologique ne les placent-ils pas justement à la lisière du fait urbain ? Même lorsque les textes théoriques d'histoire environnementale de la ville discutent de la nécessité de conjurer l'exclusion de l'urbain de ce champ historiographique en réintégrant les espaces citadins, la ville est envisagée avant tout à partir de son bâti, de ses risques, de ses pollutions, ou encore de ses relations avec l'arrière-pays³. Et quand Christine Rosen et Joël Tarr évoquent les quatre champs d'investigation de l'histoire environnementale de l'urbain (l'impact des villes sur l'environnement « naturel », les conséquences de celui-ci sur les villes, les réponses urbaines aux changements environnementaux et le bâti comme une composante à part entière de

1. Voir sur ce point Grégory Quenet, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2014, p. 145-146.

2. Jean-Claude Perrot, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton-Éditions de l'EHESS, 1975.

3. Martin V. Melosi, « The Place of the City in Environmental History », *Environmental History Review*, vol. 17, n. 1, 1993, p. 1-23.

l'environnement physique), les jardins paraissent remarquablement absents¹.

En envisageant les jardins hors les murs, il ne s'agit pas de rompre avec la riche historiographie des pollutions, de l'industrie, des risques et des déchets, mais de l'enrichir modestement à partir d'un angle à notre connaissance inédit pour le Paris du XVIII^e siècle. Les jardins constituent ainsi un observatoire original du métabolisme urbain dont les effets dépassent et excèdent très largement les parties végétalisées: les rapports de force qui s'y jouent, les nuisances et les pollutions doivent être analysés à différentes échelles afin d'esquisser une partie des dynamiques à l'œuvre dans la métropole. Ces dernières montrent que malgré leurs grilles et leurs murs, les jardins font partie intégrante des mutations de la ville au temps des Lumières. Afin d'en restituer toute l'épaisseur, nous nous proposons d'abord d'interroger la manière dont les élites, les naturalistes, les médecins et les ingénieurs concevaient la salubrité du jardin et son rôle dans l'aménagement de la ville, avant de confronter à la réalité cette vision idéale des espaces végétalisés, puisqu'ils furent de plus en plus confrontés aux problématiques des nuisances et des premières pollutions industrielles. Si l'on considère qu'une part considérable des consommations dites finales du métabolisme urbain est constitué des émissions vers la nature, il est clair que les jardins subissent une partie des effets collatéraux de ces dernières². Les travaux d'agrandissement du Jardin du Roi offrent en ce sens un cas d'école exemplaire des tensions à l'œuvre entre la végétation, la fumée vrombissante des fours et des ateliers, ainsi que l'ombre des murs des bâtiments avoisinants.

Les poumons de la ville?

«ALLER RESPIRER UN AIR LIBRE ET PUR»

Dans un contexte où la sensibilité aux nuisances olfactives conduit les élites réformatrices à améliorer l'aération des villes, les jardins du XVIII^e siècle devinrent des thermomètres des miasmes ainsi que des laboratoires d'un urbanisme régénéré, emblématique des velléités

1. Christine Meisner Rosen et Joël Arthur Tarr, «The Importance of an Urban Perspective in Environmental History», *Journal of Urban History*, vol. 20, n.3, 1994, p. 299-310.

2. Sabine Barles, «Écologie territoriale et métabolisme urbain: quelques enjeux de la transition écologique», *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n.5, décembre 2017, p. 819-836.

tés réformatrices des Lumières. De nombreux contemporains s'indignaient des exhalaisons délétères¹ que la capitale du royaume sécrétait quotidiennement et de la saleté des rues². *A contrario*, la ville idéale se pensait désormais comme fluide, aérée, ouverte³, et les autorités qui la gouvernaient s'efforçaient de mettre en œuvre les moyens les plus efficaces pour renouveler et purifier l'air⁴, comme l'indiquait Jacques de Horne :

«L'un des principaux points de la salubrité d'une grande ville comme Paris, c'est de favoriser la libre circulation de l'air qu'on y respire, en détruisant peu à peu tous les obstacles qui peuvent l'intercepter [...] et en éloignant des habitations tous les foyers de malpropreté et de corruption⁵.»

L'imaginaire des jardins comme nécessaires poumons de la ville était antérieur aux années 1820-1830 de l'Angleterre industrielle, où le développement des jardins répondait à la vision sanitaire et organique des espaces verts dans les métropoles, ainsi qu'a pu le retracer Charles-François Mathis⁶. Cette conception puisait ses racines dans les textes nimbés d'inquiétude de toute une série d'auteurs, de médecins et d'architectes qui frémissaient à l'idée que la physionomie de la ville n'interrompît la libre circulation de l'air et ne favorisât au contraire la dispersion des particules impures et des vapeurs nocives.

1. Georges Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985, p. 155-160.

2. Thomas Le Roux, «La "médiatisation" de l'insalubrité industrielle: un espace public de débats progressivement étouffé, 1770-1810», *Le Temps des médias*, 2005, vol. 2, n.25, p. 34-51. Sur les rues: Antoine Tournon, *Moyens de rendre parfaitement propres les rues de Paris, et celles des autres villes du royaume*, Paris, Lesclapart, 1789.

3. David Garrioch, *La fabrique du Paris révolutionnaire*, Paris, La Découverte, 2015 [2002], p. 212-219; AN, Q¹ 1100, «Mémoire sur les limites de Paris», n° 1449.

4. Richard Etlin, «L'air dans l'urbanisme des Lumières», *Dix-huitième siècle*, vol. 9, 1977, p. 123-134; Jacques Guillerme, «Le sain et le malsain dans l'économie de la nature», *Dix-huitième siècle*, vol. 9, n. 1, 1977, p. 61-72; Béatrice de Andia, «L'apport des Lumières», dans Béatrice de Andia, *L'urbanisme parisien au siècle des Lumières*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 1997, p. 17-18; Youri Carbonnier, «La monarchie et l'urbanisme parisien au siècle des Lumières. Grand projets et faiblesse du pouvoir», *Histoire urbaine*, vol. 1, n.24, 2009, p. 34-46.

5. Jacques de Horne, *Mémoire sur quelques objets qui intéressent plus particulièrement la salubrité de la ville de Paris*, Paris, 1788, p. 1.

6. Charles-François Mathis, *In Nature We Trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2010, p. 128-130; Karen R. Jones, «"The Lungs of the City": Green Space, Public Health and Bodily Metaphor in the Landscape of Urban Park History», *Environment and History*, vol. 24, n. 1, 2018, p. 39-58.

Louis-Sébastien Mercier n'avait pas peu contribué à populariser cette vision apocalyptique d'une capitale engloutie sous une atmosphère infecte et plongée dans une obscurité dangereuse du fait de l'élévation démesurée des bâtiments. Surtout, l'auteur du *Tableau de Paris* n'opposait pas une ville *intra-muros* pestilentielle à une ceinture verte rurale où les jardins et espaces maraîchers auraient canalisé les exhalaisons fétides. Au contraire, bien loin de faire office de remparts aux émanations des boues et immondices qui couvraient « les campagnes à une demi-lieue de la Capitale¹ », ces espaces se voyaient eux aussi progressivement contaminés. Cependant, sensible aux nouvelles théories de la chimie pneumatique, Mercier appelait de ses vœux une régulation de la qualité de l'atmosphère par la présence massive de végétaux dans la ville :

« On sait que les végétaux tendent à conserver l'atmosphère dans un état de salubrité, à la purger même de toute corruption : voilà pourquoi les anciens environnoient leurs temples & leurs places publiques de grands arbres : pourquoi ne les imiterions-nous pas? »

Voltaire plaida lui aussi en faveur d'une nouvelle conception de l'urbanisme contemporain en vue d'« élargir les rues étroites et infectes² ». Les places publiques et les jardins étaient ainsi pensés comme des antidotes indispensables aux effets pervers de la densité du maillage urbain. Menuret de Chambaud, médecin hippocratique originaire de Montpellier, et auteur d'une topographie médicale de Paris³, vanta à cet égard l'ampleur des cours et des jardins du Marais, de ceux du faubourg Saint-Germain, ainsi que de ceux de la « nouvelle ville » qui se construisait au-delà des boulevards⁴. De la même façon, l'abbé Laugier pensa un remaniement du plan des villes où les maisons isolées des vastes îlots qu'il imagina auraient été ventilées par les cours et les jardins environnants⁵. Aux personnes asphyxiées par les vapeurs

1. Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, Hambourg et Neuchâtel, Virchaux et Fauche, 1781, t. I, p. 58.

2. *Ibid.*, p. 59; Manon Plante, « Un siècle au rythme de la promenade », dans Isabelle Billaud et Marie-Catherine Laperrière (dir.), *Représentations du corps sous l'Ancien Régime. Discours et pratiques*, Laval, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 75-88.

3. Voltaire, *Des embellissements de Paris*, 1749, dans *Les œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1994, t. 31B, p. 217.

4. Sabine Barles, *La ville délétère...*, *op. cit.*, p. 37.

5. Jean-Joseph Menuret du Chambaud, *Essai sur l'histoire médico-topographique de Paris*, Paris, 1786, p. 82-83.

6. Marc-Antoine Laugier, *Observations sur l'architecture*, La Haye et Paris, 1765, p. 174-175; Robert Beck, « La promenade urbaine au XIX^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 116, n. 2, 2009, p. 165-190.

méphitiques, et en guise de remède à la suffocation, il importait de prescrire l'air libre des jardins ou des cours¹. En revanche, pour certains théoriciens de l'architecture, à l'instar de Pierre Patte, la taille des jardins importait moins que la distribution homogène des rues et des maisons selon un plan préalablement conçu, dans la mesure où « il ne faudroit pas imiter Babylone, dont toutes les maisons étoient isolées avec des terres labourées, & des jardins spacieux qui y étoient joints, ce qui donnoit à cette Ville un circuit immense² ».

Cette égale et harmonieuse répartition des espaces végétalisés dans l'espace urbain concernait donc les jardins au plus haut point, d'autant plus que si l'on considère les jardins privés étudiés par Youri Carbonnier, 85 % d'entre eux se situaient sur la rive gauche, tandis que 6,5 % se concentraient sur la rive droite, 5 % sur l'île de la Cité et 3,5 % sur l'île Saint-Louis³. André Thouin jugeait indispensable que dans une ville aussi densément peuplée que Paris, des espaces libres de toute construction entièrement consacrés au public subsistassent, et que leur ventilation au sein des principaux quartiers de la ville fût suffisamment régulière pour que « les habitants pussent commodément et sans trop s'éloigner de leurs affaires, aller respirer un air libre et pur⁴ ». Le naturaliste estimait que la répartition actuelle des jardins dans la ville s'avérait bien trop inégale pour satisfaire ces ambitions, et que les quartiers septentrionaux, orientaux et occidentaux de Paris en étaient mieux pourvus que ceux du midi où seuls le Luxembourg et le Jardin du Roi offraient un exutoire convenable, dans une partie de la métropole où les boulevards apparaissaient trop éloignés du centre de la ville. Son discours est intéressant à plus d'un titre, car il se fonde davantage sur les jardins publics que sur les jardins privés et les potagers, bien plus nombreux là où il regrettait pourtant l'insuffisance d'espaces végétalisés. À la veille de la Révolution française, Thouin ressentit ainsi la nécessité d'élargir les prérogatives du Jardin du Roi, et déclina une typologie quadripartite des fonctionnalités du jardin, au-delà du rôle pédagogique qui lui était traditionnellement dévolu. Il s'agissait d'envisager cet espace à la fois comme jardin public, comme école de botanique, comme pépinière nationale et comme dépôt de

1. Antoine Portal, *Observations sur les effets des vapeurs méphitiques dans l'homme, sur les noyés, sur les enfans qui paroissent morts en naissant et sur la rage*, Paris, Imprimerie Royale, 1787 [1775], p. 28-29.

2. Pierre Patte, *Mémoire sur les objets les plus importants de l'architecture*, Paris, Rozet, 1769, p. 12.

3. Youri Carbonnier, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 264.

4. BCMNHN, ms. 1934, « Mémoire sur le Jardin du roi par A. Thouin (octobre 1788) », XXX, fol. 5.

naturalisation. Les fonctions du Jardin du Roi demeuraient encore relativement indéterminées : au-delà de son rôle dans l'acclimatation des espèces exotiques, nombreux étaient les textes réglementaires et les écrits des naturalistes à envisager cet espace comme un jardin public bénéfique à l'ensemble de la ville.

La question de l'égalité d'accès aux jardins dans la ville aux habitants impliquait cependant autant la dimension spatiale que la question sociale. Parce que leur capacité à se mouvoir dans l'espace urbain s'avérait bien souvent limitée, il importait de rapprocher les espaces de végétation des pauvres et des malades¹, ainsi que de multiplier les jardins au cœur même des villes. Matthieu Géraud, dans son *Essai sur la suppression des fosses d'aisances*, articulait dans cette perspective la lutte contre l'insalubrité, l'accessibilité et la multiplication des jardins publics au sein de la ville :

« Nos villes modernes commencent à quitter ce caractère de mesquinerie & d'insalubrité qui jadis leur étoit propre. Mais ne leur donneroit-on pas plus promptement cette majesté & cet air salubre qu'avoient celles des anciens peuples, si, comme eux, ainsi que les Persans & autres orientaux, nous établissons au milieu de nos cités, des jardins publics & de grandes places ornées d'arbres ? Ce seroit un objet de beauté, d'utilité & même de nécessité, où chaque citoyen, principalement parmi les artisans, viendroient se débarrasser des différents miasmes dangereux qu'il auroit pompés & respirés en s'occupant de ses travaux. Le malade & le convalescent y trouveroient, non loin de chez lui, un remède toujours désiré & difficilement obtenu dans les villes, un air sain & continuellement renouvelé. Mais non, la fureur de bâtir l'emporte sur le besoin que nous avons d'une atmosphère pure, premier aliment de notre existence². »

Les *topoi* des prescriptions thérapeutiques rejoignaient les préoccupations morales qui animaient les auteurs des topographies médicales, car il importait de mieux réguler les épisodes épidémiques et contagieux pour mieux gouverner, dans le cadre de cette « rationalité scientifique confrontée au social³ » chère à Daniel Roche. Ce débat recoupait partiellement les lignes de clivage qui démarquaient les partisans de la

1. Sur la question des bienfaits physiologiques et médicaux de la promenade : Laurent Turcot, *Le promeneur à Paris au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 110-132.

2. Matthieu Géraud, *Essai sur les fosses d'aisances*, Amsterdam et Paris, 1786, p. 94-95.

3. Daniel Roche, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1998 [1981], p. 66-67.

fièvre spéculatrice des Lumières et les personnalités sceptiques quant à une extension immodérée de la métropole en dehors de ses limites¹, dont les conséquences auraient non seulement été d'accroître le prix des denrées, de complexifier l'approvisionnement de la capitale, de rendre le maintien de l'ordre plus ardu, mais encore de faire reculer les surfaces dévolues à « la culture des légumes, herbages et menus fruits nécessaires pour la nourriture des habitants² ». Au gigantisme urbain dont on redoutait les effets les plus pervers, se superposait la crainte que le mauvais air et la malpropreté des rues ne devinssent les rejets d'une croissance que l'on n'aurait su maîtriser. Significatives furent les dispositions de la déclaration royale du 29 janvier 1726, complétant celle du 18 juillet 1724 sur les limites de Paris, qui réservèrent la construction de nouvelles maisons dans les faubourgs aux seuls maraîchers propriétaires de marais, avant que la royauté n'allégeât progressivement les prohibitions de bâtir³. Les dispositifs dérogatoires accordés en 1740 aux habitants du faubourg Saint-Honoré, élargis en 1765 avant d'être de nouveau abrogés, faisaient craindre à cet égard le sacrifice des espaces jardiniers et maraîchers sur l'autel de la spéculation⁴. Bien que toujours théoriquement en vigueur, les proscriptions de 1724 demeurèrent relativement peu respectées de fait, au grand dam de certains milieux ministériels qui déploraient que la soif de bâtir ne se tarît guère⁵. Outre que l'extension incontrôlée de la capitale eût pu concourir à accroître la disette de matériaux, à dévaluer le prix des maisons du centre de la ville et à dilater l'espace urbain en des quartiers éclatés et inaccessibles aux sujets les moins fortunés, elle faisait redouter plus fondamentalement une insécurité alimentaire que la disparition des jardins potagers dans la ville ne pouvait qu'exacerber⁶. Et la replantation de jardins un peu plus loin dans la campagne, en augmentant le temps d'acheminement des fruits et légumes vers la capitale, n'allait-elle pas finalement conduire à « une

1. *Ibid.*, p. 18-27 et p. 46-48.

2. AN, Q¹ 1100, « Mémoire sur les limites de Paris », n. 1449 ; Jean-Louis Harouel, *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 1993, p. 174-185.

3. Gilles-Antoine Langlois, « Les charmes de l'égalité », éléments pour une urbanistique des loisirs publics à Paris de Louis XV à Louis-Philippe », *Histoire urbaine*, vol. 1, n. 1, 2000, p. 7-24. Sur la géographie maraîchère des environs de Paris : Florent Quellier, *Des fruits et des hommes. L'arboriculture fruitière en Île-de-France (vers 1600-vers 1800)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 85-125.

4. AN, Q¹ 1100, « Mémoire sur les limites de Paris », n. 1449.

5. AN, O¹ 490, Lettre d'Amelot à Lenoir, 6 novembre 1779, p. 562.

6. Florent Quellier, « Le jardin fruitier-potager, lieu d'élection de la sécurité alimentaire à l'époque moderne », *RHMC*, vol. 3, n. 51, 2004, p. 66-78.

altération dans la fraîcheur et une augmentation de prix¹ ? Face à ces préoccupations, un arrêt du Conseil du Roi du 30 juillet 1785 avait tiré la sonnette d'alarme quant à la régression des marais et jardins potagers depuis 1766, et avait permis de clore des terrains destinés aux marais et jardins potagers dans l'intervalle entre les dernières bornes de limites situées à l'extrémité des faubourgs et les villages périphériques². L'extension du Jardin du Roi elle-même, entamée à partir des années 1770, avait paradoxalement concouru à la régression des espaces potagers dans le quartier de Saint-Victor, même si le dédommagement sous forme d'exemption de taille pour les propriétaires pouvait largement compenser les pertes éprouvées³. De manière générale, ainsi que le relève Youri Carbonnier, la régression des cours et des jardins particuliers dans le centre de Paris s'avérait d'autant plus claire que la pression démographique induisait la prolifération des constructions anarchiques⁴. Les opérations royales d'urbanisme pouvaient parfois mener à la disparition de certains jardins. Ainsi, en 1773, le jardin fleuriste et les potagers avec arbres fruitiers durent céder leur place à la nouvelle halle aux veaux⁵ et, de façon moins radicale, un ancien jardin du quai de la Tournelle fut reconverti en hangars de charpente profitant à des marchands de vin en gros⁶.

Si les jardins furent de plus en plus investis d'une capacité à améliorer la salubrité de la ville, leur nombre tendit globalement à diminuer tout au long du siècle. Il n'en reste pas moins qu'en dépit de leur recul, ils permettaient de penser l'aménagement de la ville à une échelle plus globale.

PENSER LA VILLE COMME UN JARDIN

Disséminer les espaces jardiniers dans l'ensemble du tissu urbain afin d'y faire circuler la sève de la salubrité demeurerait insuffisant tant que le plan général des cités ne s'imprégnait pas de la morphologie

1. AN, Q¹ 1100, «Mémoire sur les limites de Paris», n. 1449.
2. AN, Q¹ 1104, «Arrêt du Conseil qui autorise les clôtures hors barrières de Paris pour former des marais».
3. Charles-François Mathis et Émilie-Anne Pépy, *La ville végétale. Une histoire de la nature en milieu urbain (France, XVII^e-XXI^e siècle)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017, p. 250-252.
4. Youri Carbonnier, *Maisons parisiennes...*, op. cit., 2006, p. 274-276.
5. AN, Z¹ 967, 5 janvier 1773, «Estimation de terrains et maisons à acquérir pour l'établissement d'un nouveau marché aux veaux».
6. AN, Z¹ 991, 10 avril 1775, «Estimation de la succession Legast». Voir aussi la disparition d'un potager rue de la Verrerie au profit de hangars : AN, Z¹ 865, 12 janvier 1761, «Estimation de bâtiments et hangars, chez Poussin».

même des jardins. À cet égard, les métaphores organicistes présentes dans plusieurs textes du XVIII^e siècle alignant le plan de la ville sur celui des jardins publics ou des forêts n'étaient pas de simples oripeaux rhétoriques, mais l'expression de la coexistence d'une pensée anthropomimétique du vivant et des formes davantage biomimétiques d'interprétation de la nature, certes encore embryonnaires et paradoxales¹. Par extension dans la ville ou dans l'espace, la circulation de l'air était ramenée à celle du sang dans les veines². Ces différentes façons d'aborder le vivant jouaient un rôle primordial dans l'herméneutique sociale des Lumières, et visaient à mieux comprendre les interfaces entre nature et société ainsi que les interactions entre les hommes, les animaux, les végétaux, le climat et le milieu en général³. Mais un processus inverse commença à voir le jour à la fin du XVIII^e siècle, à la faveur de l'épanouissement de l'histoire naturelle. Il s'agissait de plus en plus d'étudier les modèles de la nature non seulement parce qu'ils éclairaient les relations entre les vivants, mais parce qu'ils constituaient d'authentiques sources d'inspiration pour la réalisation des œuvres humaines, dans la mesure où «la Nature, libre au milieu des limites que nous pensons lui prescrire, est plus riche que nos idées, & plus vaste que nos systèmes⁴». Ce que l'on appelle aujourd'hui biomimétisme, dont le principe élémentaire consiste à prendre la nature comme modèle⁵, puisait ses racines dans le sol théorique fécond du XVIII^e siècle, lorsque les architectes commençaient à considérer qu'il fallait «regarder la ville comme une forêt⁶». Néanmoins, l'approche de Marc-Antoine Laugier n'était néanmoins pas dénuée d'ambivalence et de contradictions, et les historiens de l'art qui l'ont commentée ont omis de souligner le glissement sémantique que l'architecte opé-

1. Janine M. Benyus, *Biomimicry: Innovation Inspired by Nature*, New York, Harper Perennial, 1997 ; Henry Dicks, «De la ville "anthropomimétique" à la ville "biomimétique" : les eaux usées, sales et impures dans le nouvel imaginaire de la "ville-forêt"», dans Cécile Nou, Jean-Philippe Pierron, Claire Harpet et Henry Dicks (dir.), *Usée, sale, impure : rationalités, usages et imaginaires de l'eau*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan, 2015, p. 91-112 ; Emmanuel Delannoy, «Biomimétisme», dans Dominique Bourg et Alain Papaux (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2015, p. 88-91.
2. Par exemple, AN, O¹ 1347, n. 400 ; Charles Dufresny, *Les amusemens sérieux et comiques*, Paris, Claude Barbin, 1699, p. 38.
3. Emma Spary, *Le jardin d'utopie...*, op. cit., p. 137-138.
4. Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon, *Histoire naturelle des oiseaux*, Paris, Imprimerie Royale, 1780, t. VII, p. 328.
5. Perig Pitrou, Anne Dalsuet, Bérengère Hurand, «Modélisation, construction et imitation des processus vitaux. Approche pluridisciplinaire du biomimétisme», *Natures Sciences Sociétés*, vol. 23, n. 4, 2015, p. 380-388.
6. Marc-Antoine Laugier, *Essai sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1755, p. 222.

rait ensuite de la forêt au parc et au jardin. Car si la forêt et le parc servaient de matrice formelle à la ville avec le tracé de ses routes, il n'était nullement question de renoncer à une action anthropocentrée, mais bel et bien de promouvoir une nature urbaine à la fois fortement architecturée et suffisamment proche des formes présentes à l'état brut dans la nature pour introduire la bizarrerie et la variété, dont les nouvelles esthétiques jardinières étaient friandes¹. C'est en ce sens, à notre avis, qu'il faut lire le passage suivant :

« Il faut regarder une ville comme une forêt. Les rues de celle-là sont les routes de celle-ci ; & doivent être percées de même. Ce qui fait l'essentielle beauté d'un parc, c'est la multitude des routes, leur largeur, leur alignement ; mais cela ne suffit pas : il faut qu'un Le Nôtre en dessine le plan, qu'il y mette du goût & de la pensée, qu'on y trouve tout à la fois de l'ordre & de la bisarerie, de la symétrie & de la variété ; qu'ici on aperçoive une étoile, là une patte d'oye ; de ce côté des routes en épi ; de l'autre, des routes en éventail ; plus loin des parallèles ; par tout des carrefours de dessin & de figure différente. Plus il y aura de choix, d'abondance, de contraste, de désordre même dans cette composition, plus le parc aura de beautés piquantes & délicieuses². »

Il est intéressant de remarquer comment Laugier passe ici de la forêt au parc, alors que notre imaginaire contemporain dissocie les deux, la première renvoyant au sauvage, et le second à la nature domestiquée. Cette coupure était donc loin d'être la même au XVIII^e siècle, où les frontières entre le naturel et l'artificiel, le sauvage et le domestique, ainsi que nous l'avons montré par exemple avec les animaux, ne correspondaient pas exactement à nos propres découpages. La recherche d'une voie médiane entre la symétrie rationalisatrice, puisant ses racines dans le cartésianisme³, et des formes désordonnées n'indiquait pas seulement un nouveau climat intellectuel, marqué par l'irruption d'un sensualisme naturaliste qui se manifestait jusque dans l'architecture⁴. Elle

1. Dora Wiebenson, *The Picturesque Garden in France*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1978 ; Christiane Huet, *Bayeux au siècle des Lumières*, Paris, Éditions La Mandragore, 2001, p. 134-135 ; Jean Ehrard, « Nature et jardins dans la pensée française du 18^e siècle », *Dix-huitième siècle*, vol. 1, n. 45, 2013, p. 365-377.

2. Marc-Antoine Laugier, *Essai sur l'architecture*, op. cit., p. 222.

3. Alexis de Hillerin, « La recherche du beau idéal dans l'Essai sur l'architecture de l'abbé Laugier », *Dix-huitième siècle*, vol. 30, n. 1, 1998, p. 413-434.

4. Monique Mosser et Daniel Rabreau, « Nature et architecture parlante : Soufflot, De Wailly et Ledoux touchés par les Lumières », dans *Soufflot et l'architecture des Lumières*, Paris, CNRS Éditions, 1980, p. 222-239.

dévoilait au fond un gouvernement de la ville selon un plan d'ensemble dont la matrice aurait été le dessin du jardin. Confrontés à des amas de maisons entassées, à des quartiers désarticulés entre eux, ainsi qu'à des rues dont l'étroitesse n'avait d'égale que la sinuosité¹, les architectes prônaient une clarification de l'espace avec l'équerre, le compas et la bêche des jardiniers. Il s'agissait d'une façon de dire que les problèmes de la ville ne pouvaient plus se résoudre par des entreprises de réhabilitation dispersées, mais bel et bien par un plan général d'aménagement dont la capitale avait cruellement manqué pendant tout le XVIII^e siècle². L'idéal pastoral et biomimétique s'était également infiltré de façon très paradoxale chez Pierre Patte lorsqu'il clamait que ses projets auraient été à même de faire de la ville une « demeure délicieuse » où « il fût possible, en un mot, de jouir du même avantage que dans les campagnes³ ». Il convient là aussi de ne point se méprendre sur ces propositions, qui témoignaient moins de la velléité de voir ressurgir une nature sauvage ou des formes de désurbanisation que d'une *koinè* urbanistique promouvant la domestication indissociable de la nature et de la ville⁴. Cette image d'une ville qui dupliquerait les jardins pour se métamorphoser en *locus amoenus* renvoyait plutôt à l'ambivalence même des jardins, œuvres profondément humaines donnant l'illusion de la stabilité de la nature. Elle indiquait de surcroît le passage d'une conception du tissu urbain perçu comme une essence inamovible à une pensée de la ville comme un organisme vivant⁵ dans lequel faire battre le cœur des espaces citadins ne pouvait s'opérer qu'au prix d'une fluidification de la circulation à travers de saines et larges artères⁶.

De telles considérations relevaient certes davantage de la théorie, et nombre d'entre elles restèrent sinon lettre morte, du moins inégalement appliquées. Toutefois, l'idée qu'il fallait articuler une pensée globale et fonctionnelle de l'espace urbain et intégrer de vastes zones

1. Pierre Patte, *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV, précédés d'un tableau du progrès des arts & des sciences sous ce règne*, Paris, Desaint et Saillant, 1765, p. 212.

2. Jean-Louis Harouel, *L'embellissement...*, op. cit., p. 184-185.

3. Pierre Patte, *Mémoire sur les objets...*, op. cit., p. 60.

4. Nicolas Lemas, « La Ville offerte : les projets d'embellissements du XVIII^e siècle. Une littérature de l'accueil », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 94, n. 1, 2003, p. 87-95.

5. Il ne faut pas oublier que le XVIII^e siècle est le temps d'émergence de l'organicisme : Charles T. Wolfe, « La catégorie d'"organisme" dans la philosophie de la biologie », *Multitudes*, vol. 2, n. 16, 2004, p. 27-40. Sur le lien étroit entre architecture et vitalisme : William M. Taylor, *The Vital Landscape. Nature and the Built Environment in Nineteenth-Century Britain*, New York, Routledge, 2017 [2004].

6. Jean-Claude Perrot, « Rapports sociaux et villes au XVIII^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 23, n. 2, 1968, p. 241-267.

végétalisées dans la ville selon un plan d'ensemble dont le jardin pouvait être le modèle commençait à infuser progressivement, comme en témoignait l'exemple de Toulouse¹. Il convient cependant de ne pas en rester à ces déclarations d'intention néohippocratiques où les jardins représenteraient l'antithèse des cloaques et miasmes méphitiques. Ces espaces se retrouvaient en réalité bien souvent débordés par les nuisances de la ville.

DES LATRINES AUX TUILERIES

Il serait réducteur de considérer les jardins comme de simples protections contre les multiples pollutions de la ville, dans la mesure où ces espaces sécrétaient à leur tour des débordements à la fois spécifiquement jardiniers et profondément similaires à ceux que la capitale devait résorber. Alors que la stricte obligation de posséder des latrines pour tout propriétaire de maison à Paris remontait au règne de Charles V², la ville demeurait vierge de tout équipement public susceptible de soulager les besoins des Parisiens³. En ce sens, des études comparatives en histoire environnementale ont bien montré la très nette supériorité des systèmes d'assainissement au Japon, en particulier à Edo, bien plus peuplée que Londres et Paris, où la maîtrise de l'eau et de l'environnement sanitaire a longtemps rendu inutile le recours aux *water-closets*⁴. Le décalage était tel qu'en 1672, un ordre de police du souverain rappela à quel point les jardins du Palais-Royal voyaient converger les personnes qui avaient « l'insolence d'y faire leurs ordures⁵ ». L'évacuation des excréments constituait un défi de taille pour les municipalités d'Ancien Régime, où il était fréquent de vider le contenu des pots de chambre par les fenêtres, avant que les espaces fluviaux ne servissent massivement d'exutoires⁶. Louis-

1. Charles-François Mathis et Émilie-Anne Pépy, *La ville végétale...*, op. cit., p. 28-33.

2. Pierre-Denis Boudriot, « Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle. Boues, immondices et gadoues à Paris au XVIII^e siècle », *Histoire, économie et société*, vol. 5, n. 4, 1986, p. 515-528.

3. Arlette Farge, *Le peuple et les choses : Paris au XVIII^e siècle*, Montrouge, Bayard, 2015, p. 80.

4. Susan B. Hanley, « Urban Sanitation in Preindustrial Japan », *The Journal of Interdisciplinary History*, vol. 18, n. 1, 1987, p. 1-26.

5. AN, O¹ 360, n. 2.

6. Olivier Zeller, « Structurations de l'espace fécal à Lyon au XVIII^e siècle », *Flux*, vol. 108, n. 2, 2017, p. 8-21. Voir aussi Nicolas Lyon-Caen et Raphaël Morera, *À vos toilettes, citoyens ! Environnement, salubrité publique et investissement civique (Paris, XVI^e-XVIII^e siècle)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020.

Sébastien Mercier ironisa sur l'absence de latrines adéquates et, par contrecoup, sur le rôle de palliatif de cette déficience qu'endossait le jardin des Tuileries, dont les ifs servaient alors d'exutoires aux urines et aux excréments :

« *Latrines publiques*. Elles manquent à la ville. On est fort embarrassé dans ces rues populeuses, quand le besoin vous presse ; il faut aller chercher un privé au hasard dans une maison inconnue. Vous tâchez aux portes & avez l'air d'un filou, quoique vous ne cherchiez point à prendre.

Autrefois, le jardin des Tuileries, le palais de nos rois, étoit un rendez-vous général. Tous les chieurs se rangeoient sous une haie d'ifs, & là ils soulageoient leurs besoins. Il y a des gens qui mettent de la volupté à faire cette sécrétion en plein air : les terrasses des Tuileries étoient inabordables par l'infection qui s'en exhaloit. M. le comte d'Angiviller, en faisant arracher ces ifs, a dépaycé les chieurs qui venaient de loin tout exprès. On a établi des latrines, où chaque particulier satisfait son besoin pour la pièce de deux sous¹. »

Les remarques de cet observateur attentif du quotidien parisien pourraient prêter à sourire si elles ne soulevaient pas plusieurs questions fondamentales. Tout d'abord, Mercier met à nu des usages détournés de la végétation du jardin en l'absence de structure *ad hoc*, et rappelle à quel point le jardin des Tuileries pouvait polariser les flux de promeneurs et de citadins déambulant dans la ville à la recherche d'introuvables latrines. Ensuite, en passant de l'échelle de la ville à celle du jardin, il attire notre attention sur la façon dont les Tuileries ont pu devenir un laboratoire des latrines publiques, une préoccupation qui concerna par ailleurs d'autres villes du royaume durant le siècle². Plus qu'elle n'indiquait une sensibilité olfactive nouvelle, conjugée à l'imaginaire du jardin comme lieu de mise à distance des nuisances urbaines, cette affaire révélait la vive tension entre une théorie environnementaliste qui pensait les jardins comme des antidotes à la putréfaction de l'air et la persistance des canons esthétiques de la *vue* du jardin, dont la prégnance complexifiait grandement l'installation de latrines.

Mercier n'était pas le seul à se préoccuper de « l'odeur infecte qui empoisonnait l'air que tout Paris va respirer, neuf mois dans l'année, dans le plus beau jardin de l'Europe³ », si bien qu'un entrepreneur

1. Louis-Sébastien Mercier, *Tableau...*, op. cit., [éd. 1783], t. 7, p. 205.

2. Claude Nières, *Les villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 221-223.

3. AN, O¹ 1681, n. 301.

zélé du nom de L'Allemand écrivit au comte d'Angiviller pour proposer l'installation de latrines. En effet, la suppression des ifs sur les terrasses du côté de la Seine et autour du grand bassin, décidée par l'administration des Bâtiments en 1775, avait laissé le jardin sans équipement approprié pour le soulagement des besoins naturels, et n'avait pas pour autant endigué les indécences. Il faut par ailleurs veiller à démêler les justifications de l'administration, car la dimension sanitaire de la suppression des arbres constituait un prétexte crédible pour légitimer une politique sécuritaire visant à restreindre le « libérinage¹ », à un moment où les instances policières de régulation sociale du jardin resserraient l'étau sur la prostitution et l'homosexualité fleurissant dans ces espaces. L'établissement de latrines dans un jardin public n'avait absolument rien de naturel, et Mercier passa volontiers sous silence la première opposition du comte d'Angiviller à cette installation. Si, dans un premier temps, « Monsieur le comte n'approuve point cette idée » et qu'« il est impossible de faire ces latrines sans faire un mauvais effet dans le jardin² », c'est que s'affrontent deux registres de perceptibilité et de légitimité du jardin, oscillant entre considérations esthétiques et hygiéniques. Quoique fortement édulcoré, le projet finit par obtenir l'aval d'Angiviller³. Il fallut donc l'entremise du marquis de Champcenetz, gouverneur des Tuileries⁴, et surtout concilier ces deux positions pour ajuster les curseurs, ce qui impliquait de réfléchir aux localisations « où les cabinets [seraient] le moins en vue et cependant commodément pour le public⁵. » Il s'agissait certes de ne pas créer de dissonance dans la rythmique symétrique du jardin, mais il convenait avant tout d'adapter les nouveaux lieux d'aisances à la morphologie de l'espace jardinier tout en les rendant invisibles. Tels des caméléons, ils étaient censés revêtir les mêmes tons de couleurs que ceux des murs de terrasse auxquels ils devaient être adossés, pour mieux se dissimuler. C'était donc dans les espaces de rupture, de bordure, de périphérie, que les latrines devaient trouver leur place pour ne pas bouleverser la vision du jardin et pour reléguer les nuisances visuelles et olfactives. Au terme d'un compromis négocié, le

1. Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789)*, vol. IV, 1775-1776, texte établi par Pascal Bastien, Christophe Brouillet, Simon Dagenais, et sous la dir. de Pascal Bastien, Sabine Juratic et Daniel Roche, Paris, Hermann, 2013, p. 135.

2. AN, O¹ 1681, n. 301.

3. Le projet initial prévoyait dix baraques, composées de six à huit cabinets chacune, mais il n'est finalement question que de deux cabinets de bois de douze pieds de long sur huit de large, distribués en trois cages : AN, O¹ 1681, n. 317.

4. AN, O¹ 1208, p. 237.

5. AN, O¹ 1681, n. 317.

jardin des Tuileries vit ainsi ses premières latrines sortir du sol au bout de quelques mois. Elles étaient régies par le principe de la ségrégation genrée, et par l'acquittement d'une somme de deux sous par personne pour leur utilisation. De telles préoccupations caractérisèrent aussi les rues et les autres espaces publics de la ville, où la présence de latrines devint un nouvel outil d'évacuation des excréments. À cet égard, un dénommé Lemoine avait sollicité le comte d'Angiviller en 1775 pour faire construire quatre cabinets d'aisances de part et d'autre du Pont-Neuf¹. Ces mesures demeuraient encore très largement éparpillées, même si les Tuileries servirent d'exemple, car un autre entrepreneur réclama la création de latrines sur les Champs-Élysées en 1779, en prenant précisément appui sur le cas du jardin². Elles signalaient un aspect inédit du gouvernement et de la police de la ville, bien que l'absence de coordination à l'échelle de la métropole et la versatilité de l'administration royale les condamnaient à rester marginales. Au début du XIX^e siècle, les Parisiens continuaient largement d'assouvir leurs besoins dans la rue, dans les gouttières, sur les trottoirs ou dans la Seine, et il fallut attendre les premières latrines de la rue des Filles Saint-Thomas en 1816³ puis celles de la rue Neuve Saint-Augustin en 1817, ainsi que l'œuvre du préfet de police Henri Gisquet pour qu'un plan général de latrines publiques gratuites vît enfin le jour⁴.

Les latrines du jardin des Tuileries illustrent parfaitement les ambivalences de la salubrité des espaces végétalisés : leur installation, qui paraissait légitime et nécessaire au regard de l'altération d'un environnement olfactif auquel le public se montrait plus sensible⁵, ne relevait pas de l'évidence. En effet, comment intégrer un tel équipement urbain dans un espace qui se voulait le plus « naturel » possible, et où l'esthétique visuelle devait prévaloir ? Le cas des latrines demeure cependant emblématique d'une gestion des nuisances traditionnelle, legs de la ville médiévale et de ses pollutions⁶. Or, au XVIII^e siècle, les jardins ne devaient plus seulement faire face à ce classique univers

1. AN, O¹ 1548, fol. 388.

2. AN, O¹ 1210, p. 75.

3. André Guillerme, *La naissance de l'industrie à Paris. Entre sueurs et vapeurs, 1780-1830*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 124 ; Louis-Sébastien Le Normand et Jean-Gabriel-Victor de Moléon, *Annales de l'industrie nationale et étrangère, ou mercure technologique*, Paris, Bachelier, 1822, t. VII, p. 54-55.

4. Ann F. La Berge, *Mission and Method. The Early-Nineteenth-Century French Public Health Movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 231-232.

5. Georges Vigarello, *Le sentiment de soi. Histoire de la perception du corps (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Seuil, 2019.

6. Jean-Pierre Leguay, *La pollution au Moyen Âge*, Paris, Édition Jean-Paul Gisserot, 1999.

miasmatique et à ses nombreuses déclinaisons. Ils devaient désormais composer avec des débordements d'un genre nouveau, ce qu'illustrait avec force le Jardin du Roi.

Les jardins face aux débordements

Les rapports que les sociétés préindustrielles et industrielles ont tissés avec l'environnement, la nature et les ressources, ont connu un regain d'intérêt depuis la fin des années 1990 – après avoir été esquissés de façon programmatique dans les années 1980¹ –, comme en témoignent notamment les travaux pionniers de Joel Tarr² et Martin Melosi³, mais aussi ceux de Christoph Bernhardt et Geneviève Massard-Guilbaud⁴. Dans ce sillage, de nombreuses études ont privilégié l'étude des nuisances et débordements industriels en plaçant la focale sur les processus de négociation et les interactions sociales⁵, et en déplaçant le curseur chronologique pour intégrer la fin de l'Ancien Régime, véritable laboratoire d'une histoire environnementale des pollutions industrielles⁶. Comme le rappellent François Jarrige et Thomas Le Roux, l'environnement des villes européennes commença progressivement à se dégrader dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, à la faveur de la délocalisation des activités polluantes dans les faubourgs, où des zones propices à l'épanouissement de la putréfaction et du fongique se constituèrent autour des tanneries, des teintureries ou encore des salpêtriers. La rivière de la Bièvre à Paris était emblématique de cette logique spatiale⁷. La pensée médi-

1. Peter Brimblecombe, *The Big Smoke. A History of Air Pollution in London Since Medieval Times*, Cambridge, Methuen, 1987; Fabien Locher et Grégory Quenet, « L'histoire environnementale: origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *RHMC*, n. 56, vol. 4, 2009, p. 7-38.

2. Joel A. Tarr, *The Search for the Ultimate Sink: Urban Pollution in Historical Perspective*, Akron, University of Akron Press, 1996.

3. Martin V. Melosi, *The Sanitary City: Urban Infrastructure in America from Colonial Times to the Present*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2000.

4. Geneviève Massard-Guilbaud et Christoph Bernhardt (dir.), *Le Démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002.

5. Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

6. Thomas Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*, Paris, Albin Michel, 2011.

7. François Jarrige et Thomas Le Roux, *La contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Paris, Seuil, 2018, p. 27-49.

cale, à travers ses implications néohippocratiques¹, n'avait pas peu concouru à circonscrire les effets néfastes d'un environnement par trop pathogène, en dénonçant les eaux stagnantes, les marais et les abattoirs. Face à ces pollutions, un droit des nuisances, consolidé à partir des fondations médiévales, instaura des dispositions réglementaires pour maintenir un état de salubrité générale en ville, en se fondant sur le droit du voisinage et en éloignant voire expulsant les activités indésirables. À la fin du XVIII^e siècle, les jardins publics durent eux aussi affronter les débordements de la ville ainsi que les problèmes environnementaux des pollutions sanitaires, pédologiques, olfactives et visuelles.

« ON VEUT ENFERMER, OMBRAGER,
INFECTER LE JARDIN DU ROI² »

Dans les années 1770, le Jardin du Roi, qui avait vu s'accroître de façon considérable le nombre de végétaux à acclimater sans agrandissement notable de sa superficie, arrivait à saturation. En effet, l'école de botanique était devenue beaucoup trop petite, si bien que certaines plantes étaient cultivées en dehors de ses limites, y compris dans des espaces vides où elles étaient dispersées sans rapport aucun avec leur classification ou leurs rapports naturels. Par ailleurs, un nouvel emplacement pour les semis sur couches, sous des châssis, s'avérait indispensable³. Ainsi, une partie importante de l'administration du jardin sous l'intendance de Buffon consista précisément à l'agrandir afin de pouvoir naturaliser les plantes qui arrivaient des quatre coins du monde, de l'Europe et du royaume⁴. L'histoire de l'agrandissement du jardin depuis 1777 a déjà été commentée par des travaux d'érudition dont le principal intérêt a consisté à clarifier une chronologie et une géographie complexes⁵. Notre intention ici n'est pas de revenir

1. Sabine Barles, « Les villes transformées par la santé, XVIII^e-XX^e siècles », *Les Tribunes de la santé*, vol. 4, n. 11, 2011, p. 31-37.

2. Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon, *Correspondance générale*, Paris, Le Vasseur, 1884-1885, t. XIII, p. 436-437.

3. BCMNHN, ms. 1934, « Notes... », XXXI, fol. 9.

4. *Ibid.*, fol. 4-5.

5. William Franklin Falls, *Buffon et l'agrandissement du Jardin du Roi à Paris*, thèse de doctorat, Philadelphie, republiée par le Muséum d'histoire naturelle, Paris, Masson, 1933, p. 131-200; Jeanne Pronteau, « Étude sur le Jardin royal des plantes médicinales à Paris (1626-1788) », dans *Annuaire de l'École pratique des hautes études. Quatrième section. Sciences historiques et philologiques. Annuaire 1974-1975*, Paris, Imprimerie nouvelle, 1975, p. 651-669; Bruno Belhoste, *Paris savant. Parcours et rencontres au temps des Lumières*, Paris Armand Colin, 2011, p. 41-44;